

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19628 - 76ÈME ANNÉE

NRL : expertise financière, technique et environnementale plutôt que détournement du Plan de relance

10 ans après l'annonce du projet et 7 ans après la pose de la première pierre du chantier, le gouvernement confirme sa volonté de donner encore de l'argent public pour financer la construction de la seconde partie de la route en mer dite « NRL », alors que ce projet n'est pas nouveau et encore moins une contribution à la transition écologique. Or, non seulement cette ponction des fonds du Plan de relance destinés à La Réunion privera l'économie réunionnaise d'une manne importante, mais en plus aucune expertise financière, technique et environnementale n'a jamais été réalisée pour savoir s'il sera possible de terminer le chantier selon le projet actuel et à quel coût pour les contribuables.

Le Plan de relance post-COVID a été présenté hier en Conseil des ministres. Baptisé « France Relance », il s'agit d'un plan global de soutien de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards sont financés par l'Union européenne. Sur cette somme, 1,5 milliard d'euros sont destinés à l'ensemble des collectivités de la République ne se situant pas en Europe, c'est-à-dire « les Outre-mer ».

Plusieurs remarques sur son contenu peuvent déjà être faites.

Tout d'abord, comme l'a rappelé le député Philippe Naillet dans les colonnes du « JIR » de ce matin, la population de ces territoires représente 3 % de celle de la République, mais elle ne bénéficie que de 1,5 % du montant total. Autrement dit, rapportée au nombre d'habitants, l'aide versée par l'État dans le

cadre de son Plan de relance sera deux fois plus importante en moyenne en France et en Corse que dans les autres territoires de la République.

Ensuite, il est à noter que la part de La Réunion dans cette enveloppe n'est pas encore connue précisément.

Ensuite, La Réunion s'est distinguée des autres territoires de la République au sujet du débat sur l'utilisation de ces fonds. La Région Réunion mène actuellement une campagne pour que l'État aille au-delà de sa contribution pour le paiement des travaux de la route en mer. Rappelons que cette collectivité a dû baisser son budget de 250 millions d'euros au bout de 10 ans de présidence de Didier Robert. Se pose alors légitimement la question de savoir si la Région Réunion a encore de l'argent pour mener le chantier à son terme. D'où l'idée d'utiliser une partie des fonds du Plan de relance post-COVID pour redémarrer le chantier de la route en mer.

Lors de sa visite à La Réunion, le ministre des Outre-mer a fait part du soutien de l'État à cette initiative.

Suite aux annonces relatives au Plan de relance, la Région Réunion se félicite que la digue à construire entre La Possession et la Grande Chaloupe soit inscrite dans ce Plan de relance. Le montant n'est pas précisé.

Or, la route en mer dite « nouvelle route du littoral » ou NRL n'est pas un projet qui a vu sa réalisation contrariée par l'épidémie de COVID-19, et n'est pas non plus un nouveau projet. Faute de matériaux disponibles, la seconde partie du chantier n'a jamais démarré. Le marché a été résilié sans aucune pénalité pour le Groupement d'entreprises qui a pourtant montré son incapacité à honorer son contrat qui l'obligeait notamment à fournir les matériaux nécessaires au projet. Par ailleurs, un contentieux d'un montant global de plus de 400 millions d'euros concerne la première moitié de la route qui n'est pas encore livrée. Il est clair que la promesse faite par le président de Région à maintes reprises de ne pas dépasser le montant initial de 1,6 milliard d'euros ne sera pas tenue.

Dans ces conditions, comment accepter qu'une partie de l'argent qui doit servir à aider l'économie réunionnaise à se relever soit détournée pour un chantier dont personne ne peut dire s'il sera un jour terminé, et encore moins à quel prix. C'est pourquoi plutôt que de ponctionner des fonds précieux pour toute La Réunion, il est urgent de réaliser enfin une expertise financière, environnementale et technique sur les conditions de la faisabilité de l'achèvement de la route en mer. C'est cela qui est indispensable, afin que tout le monde soit fixé.

**NRL achevée un jour ?
Et à quel prix ?**

M.M.

Billet philosophique

« Les dangers de la 5G »

Pendant plusieurs décennies, Paul Vergès a alerté le peuple réunionnais et les autres peuples du monde sur les défis auxquels nous devons réfléchir pour trouver des solutions, comme par exemple la lutte contre la pauvreté, pour la démocratie libre et populaire, contre le réchauffement climatique, pour la bio-diversité, sur les atouts et dangers de la « révolution numérique », etc. Son combat continue avec diverses organisations syndicales, politiques et associatives de La Réunion et du monde entier, en particulier sur le dernier point que nous venons de citer.



L'affiche de la rencontre de vendredi dernier par l'A.I.D. sur le thème : « Apocalypse 5G ».

Signer la charte

La preuve : Lunivèrsité Maron, animée par Jean-Pascal Lauret, a organisé au mois de juillet deux conférences-débats avec Laurent Bridier, Dr Énergétique et président de La Réunion Durable, sur le thème : « Les dangers de la 5G : Quel monde pour demain ? ». Et vendredi dernier, l'Association Initiatives Dionysiennes (AID) a organisé une rencontre, animée par le Dr Bruno Bourgeon, sur le thème : « Apocalypse 5G », avec un documentaire de Sacha Stone « mettant en avant la menace existentielle qui représente la 5G pour l'humanité, comme on ne l'aurait jamais imaginé ! Dans ce documentaire interviennent des experts en développement d'armes, biologistes, biologistes moléculaires et cellulaires, hématologues ».

Voici ce que raconte le film : « La 5G est un danger pour notre liberté. Cette forêt mondiale d'antennes à micro-ondes et les puces RFID qui seront intégrées dans tous les objets permettent que tout soit mis en réseau et que tous les objets communiquent. Tout est connecté : nous sommes prisonniers ».

Rappelons que « la 5G représente donc la cinquième génération de standards pour la téléphonie mobile, et promet la transmission de données par seconde de l'ordre du gigabit et l'entrée définitive dans le monde de l'IoT (Internet of Things, Internet des Objets). Plus de 80 pays s'activent déjà à mettre en place l'infrastructure pour la généraliser ».

À ce sujet, Jean Saint-Marc, un militant communiste réunionnais, nous a adressé un message de Pierre Ferdin rédigé le 11 février 2020 sous le titre « 5G et santé : que reste-t-il du principe de précaution ? », dont voici un extrait : « les mobilisations citoyennes autour de la 5G ont un écho dans l'opinion publique, et dans certains cercles scientifiques, mais bien peu chez les politiques ».

Il nous a aussi transmis une pétition : « Agissons dans la paix en action, la sagesse et la bienveillance qui prévaut pour tous, politique et lobbyiste y compris ; d'ailleurs se sont-ils eux-mêmes posés toutes ces questions pour leur propre famille, amis et enfants, ont ils également connaissance de tous les paramètres ? Au bout du compte, nous sommes tous exposés aux

mêmes radiations et nous partageons le même environnement. Vous pouvez aussi rejoindre et signer la charte « L'accord entre l'homme et sa nature » sur mesopinions.com ou sur www.ecosfeeria.org/charte ».

Pouvoirs de décision

Alain Mouetaux d'Attac La Réunion, présidé par Didier Bourse, nous a également transmis une information à ce sujet : « La Convention citoyenne pour le climat l'a demandé, à 98 % des voix : un moratoire sur la 5G. (...) La bataille de la 5G est lancée ! <https://5g.mysmartcab.fr/> : pétition, déjà 43000 signataires. Signez et faites passer. (...) »

<https://stop5g974.blogspot.com/> : le blog d'Elizabeth Strina contre la 5G ». Et un autre message sur ce combat : « Il est déjà trop tard, mais tout n'est pas perdu. Préparez-vous ! » (Charles Sannat).

À ce sujet, on peut se poser une question en tant que Réunionnais : quels sont les pouvoirs de décision du peuple réunionnais face aux dangers du 5G et aux autres défis ?

Roger Orlu

Edito

L'écologie pour justifier les dérives colonialistes

Nous l'avons appris hier, la commission sénatoriale française a rendu un avis négatif sur la restitution des Îles Éparses à Madagascar. Selon les conclusions de l'enquête : « Il convient de poursuivre une action vigilante et déterminée dans ces îles qui constituent un patrimoine exceptionnel et essentiel à la gestion de l'évolution climatique et biologique en cours. (...) Dans cette perspective, réaffirmer la souveraineté de la France sur ces îles, au cœur de nombreux enjeux dans l'océan Indien, est indispensable. ». Le débat sur la souveraineté est biaisé.

En effet, la France avait envahi Madagascar par la force, détruit son administration, tué le Prince Ratsimamanga ainsi que le ministre Rainandriamampandry et fait exiler sa Reine. Puis, elle a fait voter par ses parlementaires une loi d'annexion. A la veille de l'Indépendance, la France fait voter une loi qui lui permet de garder une partie du territoire qu'elle appelle les Îles Éparses. Les Malgaches ont toujours réclamé l'abolition de ces lois. Ils ont le soutien de l'ONU.

En ce sens, les conclusions de la Commission sénatoriale n'apportent aucun changement à la situation. Elles montrent surtout que les héritiers de l'empire colonial ont du mal à se projeter dans un monde nouveau. En effet, en 2018, le nouveau Président malgache, Andry Rajoelina, avait proposé une co-gestion de la partie en cause. Cet espoir a été balayé lorsque son homologue français est venu sur l'une des îles (les Glorieuses) pour annoncer la création d'une réserve. Cet acte a été vécu comme une agression par la partie malgache et les progressistes du monde entier. Présent au séminaire International des 60 ans du PCR, notre regretté camarade et ami Eric Rakotomonga, président de l'AKFM, parlait d' « une faute diplomatique grave ».

Quant aux soudaines préoccupations écologistes de la Commission, les sénateurs membres auraient été plus inspirés s'ils avaient prolongé la proposition de résolution de leur collègue réunionnais, Paul Vergès, « relative à une nouvelle politique énergétique et à un co-développement durable et solidaire dans l'Océan Indien ». L'initiative a été enregistrée à la présidence du Sénat, le 3 juin 2014. C'était un projet concret qui anticipait les conclusions de la Conférence mondiale sur le Climat en 2015. Ses conclusions invitent à considérer l'avenir dans le sens du bien commun de l'Humanité et aussi dans le respect des peuples. On regrette que bon nombre de projet « écologique » ait été par la suite arrêté par le gouvernement français. Aujourd'hui encore des réunionnais en subissent les conséquences économiques.

En son temps, l'initiative de Paul Vergès avait été co-signée par plus de 40 sénateurs et sénatrices. Elle avait été saluée par la COI. L'Écologie, dans tout ce qu'elle englobe, est un enjeu extrêmement important pour l'humanité, cela doit être une préoccupation constante, mais elle ne peut pas être un nouveau prétexte pour poursuivre les dérives colonialistes françaises.

Julie Pontalba

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Do bèr, larzan do bèr, épi la krémyèr an mèm tan ! Ousa sa !

Mézami, souvan dé foi, mi antann désèrtin kolonyo apré di kozman moin la mark an-o la. Mi konpran bien sak bana i vé dir mé mi konpran sirtou sa sé in n'afèr insiltan pou nou kolonizé-néokolonizé si zot i vé-La Rényon.

Mi gnor pa pou in pé La Rényon i égzis solman dopi lo zour zot la mète lo pyé Térin l'aviyon zilo. Donk sa i vé dir nou néna dézour légzistans pou in pé é zot i trouv anou kaziman inpèrtinan kan ni rovandik nout lidantité... Dann zot léspri in lidantité i fé pa an in zour, i fo lo tan, é i fo listoir. Alé oir pou zot nou néna ni lo tan, ni listoir, donk nyèt pou nout lidantité.

Romark azot bien, si ni ariv a fé trènn nout zorèye dann milyé kolonyo, i fodré pa ni étone anou ké lo bann mèm i tras in kroi dsi nout lidantité réyonèz, i tras an mèm tan in kroi dsi nout kalité d'fransé. Pars an finnkont pou zot nou lé fransé kan zot i vé pa rokonète nout lidantité réyonèz mé nou lé kréol kan i zot i vé park anou dann nout kalité d'fransé ényèm zone.

In roprosh mi fé banna ? Non mi fé pa zot kalité roprosh konmsa pars pou moin nou lé rényoné. Alé pa dir amoin nou lé fransé avan bann moun Nice épi La Savoie. La fisèl lé tro gross pou moin. Alé pa dir amoin non pli nou lé fransé ényèm zone pars lé pli sinp pou moin kan mi pans nou lé rényoné in poin sé tou. Nou lé konm nou lé, nou lé sak nou lé, ni domann pa zot lotorizasyon pou ète konm ni lé é sak ni lé. Sé in l'otorizasyon ké ni done anou par nou mèm san domann siouplé.

San domann siouplé bann kolonizé sansa néo... Lobèr, larzann lo bèr épi la krémyèr anmèm tan ? Ni vo pliské sa mon bann.

Justin